

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est située le bien : Zone « non tendue »

Honoraires à la charge du locataire – TTC

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m ²
Avenant au bail à la charge du demandeur	100 €
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	120 €

Honoraires à la charge du bailleur – TTC

Honoraires d'entremise et de négociation	80 €
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée du logement vide	3 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée du logement meublé	5 €/m ²
Avenant au bail à la charge du demandeur	100 €
Location baux code civil : rédaction du bail, états des lieux	120 €

(1) Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 9 % TTC du montant du loyer annuel charges comprises

Barème Honoraires de Gestion locative

Service Confiance : **6% HT soit 7,2 % TTC des sommes encaissées***

Service Référence : **7% HT soit 8,4 % TTC des sommes encaissées***

Service Excellence : **8% HT soit 9 % TTC des sommes encaissées***

**Le détail de chaque service est disponible en agence*

Barème établi le 27/01/2026

Les montants indiqués dans ce barème sont susceptibles d'évoluer et peuvent être révisés à tout moment en fonction des conditions économiques, réglementaires ou contractuelles.



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

7,2% TTC, 6% HT des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi des réparations urgentes** ou inférieures à 200 € TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200 € TTC

Barème établi le 06/02/2026

Services complémentaires

Service
référence
8,4% TTC
7% HT

Service
excellence
9,6% TTC
8% HT

Coût
hors forfait
TTC

Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)

Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)

Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux

Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique

Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Réalisation d'une visite conseil

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers

Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)

Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)

Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété

Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds

Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles

Représentation aux assemblées générales

Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion

Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *

Frais administratifs (correspondance, extranet) : 4,5€/mois/compte-rendu de gestion

Les prix TTC à la charge du bailleur sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable au 06/02/2026

Les montants indiqués dans ce barème sont susceptibles d'évoluer et peuvent être révisés à tout moment en fonction des conditions économiques, réglementaires ou contractuelles.



150€/dossier

100€

250€

50€/dossier

150€/dossier

150€ + 4% du
montant des travaux
90€/visite

90€/lot/an

10€/acompte

120€/lot

10€/lot/mois

250€/dossier

90€/heure

90€/heure

3€/m² (logement vide)
5€/m² (meublé)

2,6 % du loyer
charges comprise

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
○ Prestation complémentaire payable à l'acte
✱ Prestation optionnelle